MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES SYLVICOLES

ANNEXE AU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique)

MARCHE PONCTUEL N°2026-7302-007

Objet de la consultation

Le présent accord-cadre a pour objet l'exécution de prestations de services sylvicoles portant sur des travaux de reboisement de la parcelle MAKE17_FDD des Makes – parcelles forestière n°432.

Ce marché est divisé en 3 lots :

- **Lot 1 – Travaux préalables à la régénération de la plantation de cryptomérias – Réalisation mécanisée à la pelle araignée**
- **Lot 2 – Travaux préalables à la régénération de la plantation de cryptomérias – Réalisation manuelle**
- **Lot 3 – Mise en place de plants de cryptomerias en conteneur, en sol travaillé en potet (réalisation manuelle ou mécanique)**

Pour chaque lot, le marché est conclu à prix unitaires.

Pouvoir adjudicateur

Office National des Forêts
Direction Régionale de la Réunion
Agence Travaux de la Réunion
7 impasse Bonaparte
97831 Le Tampon

Personne signataire de l'accord-cadre

La personne signataire de l'accord-cadre est M Adrien FRANCK, Directeur de l'Agence Travaux de la Réunion de l'Office national des forêts

ANNEXE 1 : RECEPISSE DE VISITE OBLIGATOIRE DU SITE

Je soussigné(e) :

Nom et prénom :

Fonction :

Certifie que l'entreprise ci-dessous a effectué une visite préalable des lieux dans le cadre de la consultation en objet

Entreprise :

Raison sociale :

Adresse :
.....

Date de la visite : / /

La visite a notamment permis au représentant de l'entreprise de prendre connaissance :

- des conditions d'accès aux parcelles ;
- de la configuration du terrain et de la topographie ;
- des contraintes environnementales éventuelles ;
- des conditions d'exécution des travaux ;
- des possibilités d'installation de chantier ;
- des contraintes logistiques, de circulation et d'évacuation des déchets ;
- de l'ensemble des éléments nécessaires à l'établissement de son offre.

Le candidat reconnaît avoir obtenu les renseignements nécessaires à la compréhension des prestations et à l'évaluation des contraintes susceptibles d'influer sur leur réalisation.

La présente attestation est remise uniquement pour justifier de la réalisation de la visite exigée par les documents de la consultation. Elle ne préjuge ni de la recevabilité de la candidature ou de l'offre, ni de leur analyse.

Fait à

Le / /

Le représentant de l'Entreprise

Le représentant de l'ONF